



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DELIBERATION N° : 20160411_06

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions foncières 2015

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

20 AVR. 2016

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 31
Procuration : 3
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élu délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 11 avril 2016



DÉLIBÉRATION N° : 20160411_06

OBJET :

Bilan des cessions et acquisitions foncières 2015

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2241-1), le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. Le bilan des cessions et acquisitions foncières se résume comme suit :

ACQUISITIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les Acquisitions amiables	4359 m ²	37 502 €
Les préemptions	2868 m ²	35 000 €
Les conventions foncières	31 501 m ²	1 284 200 €
TOTAL	38 728 m²	1 356 702 €

CESSIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les cessions amiables	406 m ²	73 200 €
Les ventes des LTS communaux	2666 m ²	144 257,74 €
TOTAL	3072 m²	217 457,74 €

Vous trouverez ci-joint en annexe les tableaux détaillés des opérations réalisées.

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

BILAN DES ACQUISITIONS 2015

LES ACQUISITIONS AMIABLES

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Délibération du conseil municipal	Date de l'acquisition
BV	301 partie	195	NB	Centre Ville	Aménagement de voirie	VIENNE Marie Monique	19 500,00 €	24 nov. 14	19 juin 2015
CO	228-229	2581	NB	La Crête	Régularisation Voirie	DELAUNAY Marie Bernadette	14 000,00 €	31 août 15	En cours
	230-231	1389					1 €		
AN	238p	118	NB	Jean Petit	Régularisation Voirie	MOREL Stéphanie et Luciano	1 €	31 août 15	En cours
BW	704	76	NB	Centre ville	Aménagement de voirie	Consorts BALBOLIA	4000,00 €	23 déc. 15	En cours
TOTAL		4359 m²					37 502 €		

LES PREEMPTIONS

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Arrêté de Préemption	Date de l'acquisition
BK	796	2868	NB	Grègues	Extension ZAC des Grègues 2	MALET Anny Thimothé	35 000,00 €	N°176/2015	20/01/16
TOTAL		2868 m²					35 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 21/04/2016

Reçu en préfecture le 21/04/2016

Affiché le



ID : 974-219740123-20160411-DCM20160411_06-DE

LES ECHANGES AMIABLES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	PRIX	Délibération du conseil municipal	Date de l'acquisition
BW	2261	34	NB	Centre Ville	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune de Saint-Joseph	Valeur Vénale 6800,00 €	29 juin 15	07/03/16
	2264	163				Philippe et Augustin MONDON	Valeur Vénale 32 600,00 €		
						Échange Sans Soutte			
AM	1824-1825	188	NB	Jean Petit	Régularisation de la voirie communale	Commune de saint Joseph	Valeur Vénale : 5640,00 €	31 août 15	En cours
	1783-1801	259				CTS OLIVAR	*****		
						Échange Sans Soutte			
BH	668	667m ²	NB	Carosse	Régularisation de la voirie communale	Commune de saint Joseph	Valeur Vénale 667,00 €	17 déc. 14	En cours
	666	1038m ²				COUPOUSSAMY Clovis	Valeur Vénale		
						Échange Sans Soutte			

Envoyé en préfecture le 21/04/2016

Reçu en préfecture le 21/04/2016

Affiché le



ID : 974-219740123-20160411-DCM20160411_06-DE

LES CONVENTIONS FONCIERES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	Valeur Vénale (€)	Mode d'acquisition	Convention EPFR
BW	2125	616	B	Centre Ville	Aménagement voirie	HOAREAU Marinette	176 000,00 €	Amiable délibération en date du 27 avril 2015	N° de la convention : 12-14-01 - Coût revient total : 182 683,60 €
AH	36-37-181-182-194	24280	NB	Grand Coude	Logements aidés	Consorts LEBON	584 000,00 €	Amiable délibération du 27 avril 2015	N° de la convention : 12-14-03 - Coût revient total : 615 681,99 €
BW	1054-2272	6105	NB	Centre ville	Logements aidés	COURTOIS Brigitte	400 000,00 €	Amiable délibération du 29 juin 20015	N° de la convention : 12-15-02 - Coût revient total : 413 020 €
BK	1612p	500	NB	Manapany	Equipement public	SAFER	124 200,00 €	Préemption Arrêté N°2068/14 (signature convention le 20 mai 2015)	N° de la convention : 12-15-01 - Coût revient total : 130 264,06€
TOTAL		31 501 m²					1 284 200 €		

LES AVENANTS CONVENTIONS FONCIERES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaire vendeurs	Valeur Subvention SRU (€)	Mode d'acquisition	Convention EPFR
AW	411	1478	NB	Lianes	Logements aidés	BERNARD Stéphanie	52 00,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N°12-12-02 - Prix d'acquisition : 52000,00 €
BT	17	1209	NB	Centre Ville	Logements aidés	Consorts ROBERT	26 600,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N° 12 11 01 - Prix d'acquisition : 266 000,00 €
BT	340	1210	NB	Centre Ville	Logements aidés	Consorts ROBERT	28 250,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N° 12 11 02 - Prix d'acquisition : 282 500,00 €

BILAN DES CESSIONS 2015

LES CESSIONS AMIABLES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Prix (€)	Destination du bien	Délibération du conseil municipal	Date de cession
BM	1293	406	NB	Cayenne	73 200,00 €	Réalisation d'une résidence de personnes âgées	29 juin 2015	En cours
TOTAL		406 m²			73 200,00 €			

VENTE DES LTS COMMUNAUX 2015

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Secteur	Nom de la cité	Bâti / Non Bâti	Montant perçu (*)	Acquéreurs	Délibération du conseil municipal	Date d'acquisition
BW	1245	173	Centre ville	Gréviléas	B	20 141,00 €	MAILLOT Reine Claude	27 avril 2015	En cours
BW	1184	93	Centre ville	Gréviléas	B	21 390,00 €	BIGOT René Claude	29 juin 2015	En cours
BY	1093	525	Langevin	Capucines	B	11 761,00 €	CLERVILLE Jean Jacques	29 juin 2015	En cours
AH	1078	671	Grand Coude	Les Lys	B	10 367,20 €	GRONDIN Marie Josette	29 juin 2015	En cours
BR	505	413	Goyaves	Jasmins	B	47 798,54 €	LEBON Jean Mickaël	31 août 2015	En cours
BY	1088	307	Langevin	Capucines	B	16 031,00 €	PAYET Reine Claude	27 septembre 2010	16 février 2015
BY	1057	484	Langevin	Capucines	B	16 769,00 €	GRONDIN Patrice	26/03/12	16 février 2015
TOTAL		2666 m²				144 257, 74 €	(*) :Nb : Le montant total perçu par la Commune correspond au prix de vente déduit des loyers payés par les occupants.		

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 31

Pour : 34

Représentés : 3

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 comme suit :

ACQUISITIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les Acquisitions amiables	4359 m ²	37 502 €
Les préemptions	2868 m ²	35 000 €
Les conventions foncières	31 501 m ²	1 284 200 €
TOTAL	38 728 m²	1 356 702 €

CESSIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m ²)	PRIX TOTAL (€)
Les cessions amiables	406 m ²	73 200 €
Les ventes des LTS communaux	2666 m ²	144 257,74 €
TOTAL	3072 m²	217 457,74 €

Les tableaux détaillés des opérations réalisées en 2015 sont annexés à la présente délibération.

Article 2.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

20 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme,
 L' élu délégué
 Christian LANDRY



BILAN DES ACQUISITIONS 2015**LES ACQUISITIONS AMIABLES**

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Délibération du conseil municipal	Date de l'acquisition
BV	301 partie	195	NB	Centre Ville	Aménagement de voirie	VIENNE Marie Monique	19 500,00 €	24 nov. 14	19 juin 2015
CO	228-229	2581	NB	La Crête	Régularisation Voirie	DELAUNAY Marie Bernadette	14 000,00 €	31 août 15	En cours
	230-231	1389					1 €		
AN	238p	118	NB	Jean Petit	Régularisation Voirie	MOREL Stéphanie et Luciano	1 €	31 août 15	En cours
BW	704	76	NB	Centre ville	Aménagement de voirie	Consorts BALBOLIA	4000,00 €	23 déc. 15	En cours
TOTAL		4359 m²					37 502 €		

LES PREEMPTIONS

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation	Propriétaires vendeurs	Prix (€)	Arrêté de Préemption	Date de l'acquisition
BK	796	2868	NB	Grègues	Extension ZAC des Grègues 2	MALET Anny Thimothé	35 000,00 €	N°176/2015	20/01/16
TOTAL		2868 m²					35 000,00 €		

LES ECHANGES AMIABLES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	PRIX	Délibération du conseil municipal	Date de l'acquisition
BW	2261	34	NB	Centre Ville	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune de Saint-Joseph	Valeur Vénale 6800,00 €	29 juin 15	07/03/16
	2264	163				Philippe et Augustin MONDON	Valeur Vénale 32 600,00 €		
							Échange Sans Soutle		
AM	1824-1825	188	NB	Jean Petit	Régularisation de la voirie communale	Commune de saint Joseph	Valeur Vénale : 5640,00 €	31 août 15	En cours
	1783-1801	259				CTS OLIVAR	***** Échange Sans Soutle		
BH	668	667m ²	NB	Carosse	Régularisation de la voirie communale	Commune de saint Joseph	Valeur Vénale 667,00 €	17 déc. 14	En cours
	666	1038m ²				COUPOUSSAMY Clovis	Valeur Vénale		
							Échange Sans Soutle		

LES CONVENTIONS FONCIERES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaires vendeurs	Valeur Vénale (€)	Mode d'acquisition	Convention EPFR
BW	2125	616	B	Centre Ville	Aménagement voirie	HOAREAU Marinette	176 000,00 €	Amiable délibération en date du 27 avril 2015	N° de la convention : 12-14-01 - Coût revient total : 182 683,60 €
AH	36-37-181-182-194	24280	NB	Grand Coude	Logements aidés	Consorts LEBON	584 000,00 €	Amiable délibération du 27 avril 2015	N° de la convention : 12-14-03 - Coût revient total : 615 681,99 €
BW	1054-2272	6105	NB	Centre ville	Logements aidés	COURTOIS Brigitte	400 000,00 €	Amiable délibération du 29 juin 20015	N° de la convention : 12-15-02 - Coût revient total : 413 020 €
BK	1612p	500	NB	Manapany	Equipement public	SAFER	124 200,00 €	Préemption Arrêté N°2068/14 (signature convention le 20 mai 2015)	N° de la convention : 12-15-01 - Coût revient total : 130 264,06€
TOTAL		31 501 m²					1 284 200 €		

LES AVENANTS CONVENTIONS FONCIERES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Affectation du bien	Propriétaire vendeurs	Valeur Subvention SRU (€)	Mode d'acquisition	Convention EPFR
AW	411	1478	NB	Lianes	Logements aidés	BERNARD Stéphanie	52 00,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N°12-12-02 - Prix d'acquisition : 52000,00 €
BT	17	1209	NB	Centre Ville	Logements aidés	Consorts ROBERT	26 600,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N° 12 11 01 - Prix d'acquisition : 266 000,00 €
BT	340	1210	NB	Centre Ville	Logements aidés	Consorts ROBERT	28 250,00 €	Amiable délibération	Avenant N°2 Convention N° 12 11 02 - Prix d'acquisition : 282 500,00 €

BILAN DES CESSIONS 2015

LES CESSIONS AMIABLES 2015

Section	N°	Superficie (m ²)	Bâti / Non Bâti	Secteur	Prix (€)	Destination du bien	Délibération du conseil municipal	Date de cession
BM	1293	406	NB	Cayenne	73 200,00 €	Réalisation d'une résidence de personnes âgées	29 juin 2015	En cours
TOTAL		406 m²			73 200,00 €			

VENTE DES LTS COMMUNAUX 2015

Section	N° Parcelle	Superficie (m ²)	Secteur	Nom de la cité	Bâti / Non Bâti	Montant perçu (*)	Acquéreurs	Délibération du conseil municipal	Date d'acquisition
BW	1245	173	Centre ville	Gréviléas	B	20 141,00 €	MAILLOT Reine Claude	27 avril 2015	En cours
BW	1184	93	Centre ville	Gréviléas	B	21 390,00 €	BIGOT René Claude	29 juin 2015	En cours
BY	1093	525	Langevin	Capucines	B	11 761,00 €	CLERVILLE Jean Jacques	29 juin 2015	En cours
AH	1078	671	Grand Coude	Les Lys	B	10 367,20 €	GRONDIN Marie Josette	29 juin 2015	En cours
BR	505	413	Goyaves	Jasmins	B	47 798,54 €	LEBON Jean Mickaël	31 août 2015	En cours
BY	1088	307	Langevin	Capucines	B	16 031,00 €	PAYET Reine Claude	27 septembre 2010	16 février 2015
BY	1057	484	Langevin	Capucines	B	16 769,00 €	GRONDIN Patrice	26/03/12	16 février 2015
TOTAL		2666 m²				144 257, 74 €	(*) :Nb : Le montant total perçu par la Commune correspond au prix de vente déduit des loyers payés par les occupants.		